

**SOIRÉE BÉNÉFICE 2018 - FORMULAIRE DE DON**  
*Parrainage fiscal du Conseil des arts de Montréal*



**Donateur**

Nom, prénom

Téléphone

Adresse postale

Courriel

**Entreprise donatrice**

Nom

Personne contact

Téléphone

Adresse postale

Courriel

Je fais un don au Conseil des arts de Montréal dans le cadre de la soirée-bénéfice de Nadère arts vivants.

Je désire acheter \_\_\_\_\_ billets au coût de 130 \$ l'unité pour un total de \_\_\_\_\_ \$\*.

\* Un reçu pour fins d'impôts d'une valeur de 100 \$ sera envoyé à l'achat de chaque de billet.

Je ne pourrai malheureusement assister à cette soirée mais je désire faire un don au montant de \_\_\_\_\_ \$\*\*.

\*\* Un reçu pour fins d'impôts sera remis pour un don d'une valeur minimale de 100 \$.

Date et heure : **Mercredi, 21 mars 2018 de 18 h à 20 h**

Lieu : Galerie l'Annexe, édifice Le Belgo, 372, rue Sainte-Catherine Ouest, Espace 510 à Montréal

En faisant un don via le parrainage fiscal du Conseil des arts de Montréal :

Je fais un chèque à l'ordre du Conseil des arts de Montréal.

L'adresse mentionnée sur le chèque devra obligatoirement être celle du Conseil des arts de Montréal (1210 rue Sherbrooke est, Montréal, Québec H2L 1L9)

Un chèque libellé seulement à l'ordre du Conseil des arts de Montréal sans adresse sera éligible.

Une seule mention ou référence acceptée dans les zones disponibles, le cas échéant, soit :  
« Parrainage fiscal »

Je reconnais ne pas avoir de lien de dépendance avec Nadère arts vivants et que ni moi, ni une personne ayant un lien de dépendance avec moi, ne tire un avantage personnel directement ou indirectement du don. Il est entendu qu'un lien de dépendance entre deux personnes physiques est défini comme un lien de sang, un lien de mariage ou d'union de fait. De plus, une organisation et une personne physique ou morale seront considérées avoir un lien de dépendance si la deuxième contrôle la première. Une organisation et une personne morale seront aussi considérées avoir un lien de dépendance si elles sont contrôlées par la même personne ou le même groupe de personnes. Un lien de dépendance peut aussi exister en fonction des faits propres à la situation. Par exemple, un membre, dirigeant ou administrateur d'un organisme pourrait être considéré avoir un lien de dépendance avec l'organisme. En cas de doute quant au lien qui pourrait m'unir à l'organisme, je dois en aviser le Conseil des arts de Montréal préalablement à mon don.

Je reconnais que le Conseil des arts de Montréal a l'entière discrétion et contrôle quant à l'utilisation de mon don. Ainsi, je reconnais que mon don pourra être utilisé pour soutenir l'organisme qui a sollicité mon don ou autre ou un autre organisme dans une ou plusieurs disciplines reconnues par le Conseil des arts de Montréal.

J'autorise Nadère arts vivants à communiquer avec moi par voie de courriel.

Signature du donateur :

Transmission du formulaire et du chèque par courrier à :

Nadère arts vivants  
7439, Christophe Colomb  
Montréal, Qc  
H2R 2S8  
Renseignements :  
[info@nadereartsvivants.com](mailto:info@nadereartsvivants.com)